

## Édito

### Préparer le congrès

**Voter sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux : un moment important de la vie démocratique du SNEs-FSU**

Tous les deux ans, avant de fixer en congrès les orientations du syndicat et d'élire les directions qui en coordonneront la mise en œuvre, les syndiqués du SNEs-FSU font le bilan des deux ans écoulés et se prononcent sur la façon dont les responsables qu'ils ont élus ont exercé leurs mandats, aidés pour cela par des équipes militantes.

Ce n'est pas une formalité : le syndicat appartient à ses adhérents. Organiser la discussion, le scrutin et le dépouillement dans le syndicat, sous le contrôle direct de chacun d'entre vous, c'est faire vivre le SNEs-FSU.

Chaque adhérent a reçu dernièrement le Nice-SNEs n°246 de décembre 2017, contenant notamment le rapport d'activité et le rapport financier de la section académique, pour la période 2016-2017. Nous nous sommes efforcés de le limiter en taille pour permettre à chacun de le lire et de se prononcer lors du vote en toute connaissance de cause.

Les rapports d'activité et financiers présentés par le secrétariat national ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

Chaque syndiqué (à jour de sa cotisation pour l'année 2017-18 au plus tard le 9 février 2018), est invité à se prononcer, à bulletin secret, sur l'activité du SNEs-FSU au cours des deux ans écoulés.

On peut voter par correspondance, si l'on exerce dans un établissement où il y a peu d'adhérents, ou bien si l'on est retraité ou « isolé » : en congé, en détachement, TZR, affecté en lycée professionnel ou à l'ESPE.

Les modalités de vote sont indiquées en annexe.

Bien cordialement,  
le secrétariat académique

## VOTES DES ISOLÉS ET RETRAITÉS À JOUR



suppl. n° 1 au NICE SNEs de DÉCEMBRE 2017  
**SOMMAIRE**

- p. 1 Préparer le congrès. Voter...
- p. 2 Annexe 1 : Schéma de vote
- p. 3 Annexe 2 : Modalités et bulletin de vote
- p. 3 Annexe 3 : 3 enveloppes pré-remplies

**COMMENT  
VOTER**

**« ISOLÉ » ou RETRAITÉ**

BULLETIN DE VOTE (barrer les mentions inutiles)			
Rapport d'activité national	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier national	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activité académique	Pour	Contre	Abstention
Rapport financier académique	Pour	Contre	Abstention

Rayer les mentions inutiles  
sur le bulletin de vote

Insérer le bulletin dans  
l'enveloppe n°1

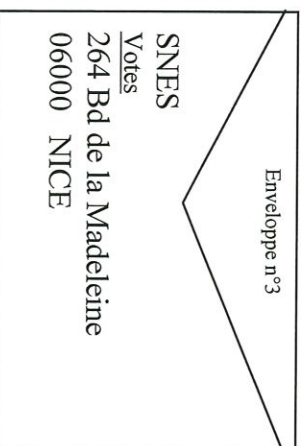
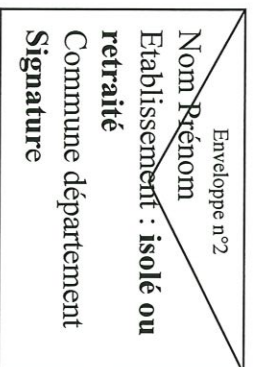
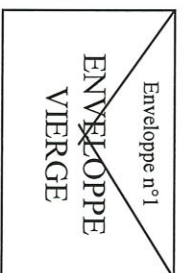
Ne rien inscrire sur cette  
enveloppe

Insérer l'enveloppe n°1  
dans l'enveloppe n°2

Compléter l'enveloppe  
n°2  
Ne pas oublier de  
**Signer**

Insérer l'enveloppe n°2  
dans l'enveloppe n°3

**Timbrer et poster**



# DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE DES ISOLÉS ET RETRAITÉS

Les **VOTES** aux rapports d'activité et financiers académiques et nationaux ont lieu du **MARDI 16 JANVIER** au **VENDREDI 9 FEVRIER 2018** inclus.

Le dépouillement académique aura lieu le **JEUDI 15 FEVRIER 2018, 14 H 30**, au local du **SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine à Nice.**

1) Conformément au règlement intérieur du S3 de Nice et à la décision du Conseil Syndical du 15 juin 2017, le vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux aura lieu du mardi 16 janvier au vendredi 9 février 2018 inclus. Les modalités du vote des Isolés et des Retraités sont arrêtées comme suit.

2) Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment où ils votent (cotisation parvenue au Trésorier académique au plus tard le 9 février 2018). Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique ou ayant payé en plusieurs fois sont considérés comme ayant payé leur cotisation (autorisation de prélèvement signée et enregistrée au S3).

3) Les Isolés et les Retraités votent par correspondance selon les modalités ci-après.  
Le vote se fait sous triple enveloppe, les enveloppes sont jointes à cet envoi:

- le bulletin de vote doit être mis dans la première enveloppe de couleur non cachetée, ne portant aucune indication,
- cette première enveloppe doit être mise dans la deuxième enveloppe cachetée, sur laquelle doivent figurer le nom, la catégorie, le département, à la rubrique établissement préciser isolé ou retraité et la signature.
- cette deuxième enveloppe est à mettre dans la troisième enveloppe pré-adressée cachetée, à envoyer au plus tard le 9 février 2018 – cachet de la poste faisant foi - à :

**SNES FSU - VOTES**  
**264 bd de la Madeleine - 06000 Nice**

4) Le dépouillement académique des votes des Isolés et des Retraités sera effectué le jeudi 15 février à 14 h 30, au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement.

5) Il est rappelé que les rapports d'activité et financier académiques sont parus dans « NICE SNES » n°246 de décembre 2017, qui a été adressé à tous les syndiqués, les rapports d'activité et financiers nationaux ont été publiés dans le supplément à l'US de décembre 2017.

**En cas de difficultés, contactez le SNES-FSU (04.97.11.81.53)**

Utilisez de préférence le bulletin de vote ci-dessous, car il est plus complet: il comporte les votes académiques et nationaux, contrairement au bulletin de vote national qui ne comporte que les votes nationaux.

✂-----

## BULLETIN DE VOTE (barre les mentions inutiles)

Rapport d'activité national	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport financier national	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport d'activité académique	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport financier académique	POUR	CONTRE	ABSTENTION